



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Article original

L'évaluation du risque et des besoins criminogènes à la lumière des données probantes : une étude de validation de la version française de l'inventaire de niveau de service et de gestion des cas – LS/CMI[☆]



French validation of the Level of Service/Case Management Inventory – LS/CMI

J.-P. Guay^{a,*,b}

^a École de criminologie, centre international de criminologie comparée, université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3J7, Canada

^b Institut Philippe-Pinel, Montréal, Canada

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Reçu le 4 avril 2012

Reçu sous la forme révisée

le 30 décembre 2015

Accepté le 22 avril 2016

Mots clés :

Évaluation du risque

LS/CMI

Validation

Personnes placées sous main de justice

Récidive

Keywords:

Risk assessment

LS/CMI

Validation

Offenders

R É S U M É

Introduction. – Les instruments d'évaluation du risque et des besoins de la famille LS (*level of service*) sont parmi les plus utilisés auprès des populations délinquantes dans le monde anglo-saxon. Jusqu'à présent, il n'existait pas de version validée en français du plus récent et plus complet de ces instruments, l'inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI ; Andrews, Bonta, & Wormith, 2004).

Objectifs. – Cet article présente les propriétés psychométriques de la version française du LS/CMI utilisée auprès de personnes placées sous main de justice condamnées à une peine correctionnelle de moins de deux ans au Canada.

Méthode. – Au total, 3682 personnes placées sous main de justice, soit 301 femmes (8,2%) et 3381 hommes (91,8%), ont été évaluées dans le cadre de la présente étude. L'analyse des propriétés psychométriques révèle que les épreuves de fidélité (cohérence interne), l'analyse factorielle exploratoire et la validité prédictive de la version française sont bonnes, très comparables à la version originale.

Résultats. – Les résultats des analyses effectuées confirment la pertinence du LS/CMI pour prédire les nouvelles arrestations et les nouvelles condamnations pour des infractions violentes et non violentes. Le LS/CMI permet aussi de prédire de la même façon les manquements aux conditions de surveillance.

Conclusions. – La version française du LS/CMI permet donc de prédire la récidive chez une grande variété de personnes et de structurer l'intervention correctionnelle de manière cohérente.

© 2016 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

A B S T R A C T

Introduction. – Instruments of the LS family are among the world's most widely used risk assessment instruments.

Objective. – This study is testing the psychometric properties of the French version of the Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI; Andrews, Bonta, & Wormith, 2004).

Method. – Reliability and predictive validity of the scales, as well as the total scale are tested on a sample of 3682 offenders (301 women and 3381 men) serving a sentence of less than two years.

Results. – Results indicate psychometric properties consistent with the English version. Internal consistency, exploratory factor analysis, and predictive validity are good.

Conclusion. – The current French version of the LS/CMI is a reliable and valid instrument to assess risk for recidivism, and is a solid foundation to support correctional treatment implementation.

© 2016 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

[☆] L'auteur atteste que cet article n'a pas été publié ni est à l'examen dans une autre revue.

* Correspondance.

Adresse e-mail : jean-pierre.guay@umontreal.ca

1. Introduction

1.1. L'importance de l'évaluation du risque dans la prise en charge et l'intervention auprès des personnes placées sous main de justice

L'accompagnement, la surveillance et l'intervention auprès des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) est complexe et requiert constamment la prise de décisions importantes. L'évaluation du risque permet spécifiquement l'identification adéquate des besoins en matière d'intervention (Andrews, Bonta, & Wormith, 2004), d'adaptation institutionnelle, de risque sécuritaire, mais permet aussi de guider les décisions relatives à l'aménagement des peines. En février 2013, la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive par le Ministère de la Justice français a constitué un moment important pour tous les acteurs concernés. La question de l'évaluation des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) est ressortie comme un enjeu de premier plan dans les efforts visant à prévenir la récidive. L'analyse de la littérature scientifique révèle que nombreux sont les travaux qui ont porté sur les stratégies d'intervention les plus susceptibles de réduire le risque de récidive. Afin de mieux protéger la population et de favoriser la réinsertion des auteurs d'infractions, plusieurs systèmes correctionnels ont désormais recours à une intervention basée en bonne partie sur le niveau de risque et de besoins des personnes. Ces pratiques fondées sur les données probantes¹ sont généralement appelées les interventions de type R-B-R, à savoir qu'elles se basent sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (Andrews & Bonta, 2010).

Le présent article aborde la place de l'évaluation du risque dans la mise en œuvre de pratiques visant la prévention de la récidive. Il présente ensuite un des instruments les plus couramment utilisés pour évaluer les risques et les besoins des PPSMJ, à savoir le LS/CMI. Les données proviennent d'un grand échantillon de personnes évaluées au Québec avec la version française du LS/CMI. Les analyses de validation portent sur la cohérence interne des sous-échelles, sur la structure factorielle et surtout sur la validité prédictive de l'instrument. L'article se termine par quelques éléments de réflexion entourant l'usage d'un tel instrument pour développer des pratiques visant la prévention de la récidive.

1.2. L'intervention basée sur les principes R-B-R

Dans leurs travaux sur les pratiques correctionnelles efficaces, Bonta et Andrews (2007b) ont formalisé une vingtaine de principes qui devraient guider les interventions visant à réduire le risque de récidive (voir Benbouriche, Vanderstukken, & Guay, 2015 pour une version plus détaillée en français). Les trois principaux sont le principe du risque, le principe des besoins et le principe de la réceptivité. Le principe du risque stipule que le niveau de service ou l'intensité de l'intervention doivent être proportionnels aux risques et aux besoins que posent les auteurs d'infractions. En d'autres termes, les interventions doivent cibler prioritairement les personnes à haut risque, lesquelles doivent faire l'objet d'interventions d'intensité élevée. À l'inverse, les personnes à faible risque doivent faire l'objet d'une intervention et d'une supervision minimale. Le principe des besoins rappelle que les stratégies d'intervention ciblant en priorité les facteurs de risque statistiquement associés aux comportements délinquants sont les plus susceptibles d'être efficaces. Nombreux sont ceux qui désignent désormais les fac-

¹ Les pratiques fondées sur les données probantes réfèrent généralement à l'utilisation consciencieuse, explicite et judicieuse des meilleures connaissances, établies et validées au regard de critères scientifiques rigoureux, dans la prise de décision à propos de l'intervention auprès des personnes (Sackett, Rosenberg, Muir, Gray, Haynes, & Richardson, 1996).

teurs les plus fortement associés à la récidive comme le « big eight ». Lorsque la situation le permet et lorsque les ressources sont disponibles, les interventions devraient cibler en priorité les besoins criminogènes. Le principe de réceptivité générale stipule d'une part que les approches comportementales structurées, celles ayant pour bases les principes d'apprentissage social ou les modèles cognitivo-comportementaux, sont celles qui ont le plus d'effets pour réduire la récidive. Le principe de réceptivité spécifique suggère d'autre part que les interventions doivent être adaptées au style d'apprentissage des auteurs d'infractions. En bref, le principe du risque nous indique qui doit bénéficier d'une intervention intensive, celui des besoins, sur quoi cette intervention doit porter (c'est-à-dire les besoins criminogènes) et, finalement, le principe de réceptivité sur comment intervenir (intervention cognitivo-comportementale adaptées aux caractéristiques des personnes). Ainsi, sans une évaluation juste et adéquate, l'auteur d'infraction ne peut bénéficier du niveau d'intervention et de supervision dont il pourra tirer profit.

L'évaluation des PPSMJ est donc cruciale et doit être faite à l'aide d'un instrument valide et fidèle. Plusieurs travaux se sont penchés sur la fidélité et la validité (principalement prédictive) des méthodes d'évaluation du risque des PPSMJ. La presque totalité des travaux sur la question de la validité prédictive des méthodes d'évaluation du risque indique que l'évaluation structurée (celle impliquant une codification préétablie des prédicteurs et une combinaison mécanique de ceux-ci) surpasse dans la majorité des cas l'évaluation clinique traditionnelle basée sur le jugement d'un expert, même le plus compétent (Egisdóttir et al., 2006; Campbell, French, & Gendreau, 2009; Grove, Zald, Lebow, Snitz, & Nelson, 2000; Guay, 2006; Hanson & Morton-Bourgon, 2007; Meehl, 1954; Mossman, 1994). En effet, les instruments structurés d'évaluation ont depuis longtemps montré leur supériorité dans la prédiction de la récidive, et leur grande utilité dans la gestion quotidienne du risque (Bonta & Andrews, 2007a). Les instruments de dernière génération, comme le LS/CMI (Andrews et al., 2004), guident désormais l'appariement de l'intervention aux caractéristiques de la PPSMJ. Ces dernières générations d'outils d'aide à la décision, en plus de permettre une évaluation des facteurs statiques et dynamiques statistiquement liés à la récidive, orientent les interventions et le suivi de manière plus systématique, en plus de considérer un éventail plus large de facteurs particuliers et de facteurs liés à la réceptivité spécifique. De plus, ils servent de base solide à l'évaluation de l'efficacité des programmes et des interventions.

Au Québec, la Loi sur le système correctionnel provincial, mise en place en février 2007, prévoyait une bonification de l'évaluation des PPSMJ. Suite à différents événements fortement médiatisés, les décideurs ont opté pour l'introduction d'une évaluation structurée des personnes, ce qui n'était jusqu'alors pas dans les pratiques courantes pour les professionnels de cette juridiction. Pour ce faire, le Ministère de la Sécurité publique a porté son choix sur l'inventaire de niveau de service et de gestion des cas (LS/CMI). Le LS/CMI est un instrument basé sur l'approche de la personnalité générale et la théorie de l'apprentissage social d'Andrews et Bonta (2003). Il comporte 43 items, lesquels mesurent 8 dimensions associées au comportement délinquant. Ces huit dimensions sont : les antécédents criminels (8 items), l'éducation ou l'emploi (9 items), la famille et le couple (4 items), les loisirs et les activités récréatives (2 items), les fréquentations (4 items), les problèmes d'alcool ou de drogues (8 items), les attitudes et les orientations procriminelles (4 items) et le type de comportement antisocial (4 items).

Les travaux sur les instruments de la famille LS (LSI-R, LS/CMI, LS/RNR, LSI-R-SV) indiquent qu'ils s'appliquent à une grande variété de personnes, notamment aux femmes délinquantes (Coulson, Ilacqua, Nutbrown, Giulekas, & Cudjoe, 1996; Girard, 1999; Hogg, 2011; Rettinger, 1998), aux auteurs d'infractions autochtones (Andrews, Dowden, & Rettinger, 2001; Bonta, 1989;

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/895373>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/895373>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)